

CONSEIL MUNICIPAL

27 Novembre 2014

Le VINGT-SEPT NOVEMBRE deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents :

Bernard Riant, Maire

Véronique Pierron, Richard Gautier, Joël Nain adjoints,

Jean-François Capolungo, Frédéric Magnier, Maurice Poulin, Jean-Michel Guyot, Martine Chevallier, Maryline Renaudin, Jean Deloffre, Dany Moine.

Absents excusés :

Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Nadine Durand (pouvoir à Jean-François Capolungo) Mathieu Debain

Secrétaire de Séance :

Véronique Pierron



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 30 OCTOBRE 2014

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de dossier

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

NAP

- Les activités de Novembre et Décembre seront axées sur Noël, le théâtre, le jonglage, le twirling...
- Fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires : l'Etat a versé 2 280 €.
- Bilan : une réunion aura lieu le Mardi 16 Décembre 2014 à 19 heures à la Mairie.

CAF

- A la demande de la CAF (caisse d'allocations familiales) l'accueil péri scolaire sera facturé à compter de Janvier 2015 sur la base du QF (quotient familial) des familles. Véronique Pierron a rencontré le 14 Novembre dernier notre correspondant à la CAF pour mettre en place ces nouvelles règles pour la facturation.

- Suite à la pression exercée par l'AMF (association des maires de France) l'accueil péri scolaire du mercredi après midi peut bénéficier de la PSO (Prestation de Service Ordinaire) versé par la CAF. Nous déclarons donc cet accueil à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

NOEL Centre de Loisirs :

- Cette année cet après midi récréatif se déroulera à YOUMBAO avec le Père Noël, friandises...

CONSEIL D'ECOLE du 4 Novembre 2014 :

- effectifs encore justes pour la rentrée 2015 - 2016. Un courrier du Maire a été joint à la déclaration prévisionnelle de ces effectifs.
- Une demande de modification des horaires du mercredi matin pour l'école élémentaire a été faite auprès de l'inspection : 8 h 45 à 11 h 45 en place de 9 h 12 h. Les 2 écoles auront ainsi les mêmes horaires : approbation du conseil d'école et de la Mairie.

CENTRE DE LOISIRS TOUSSAINT :

- Fréquentation moyenne

HALLOWEEN :

Forte fréquentation encore cette année et des kilos de bonbons à manger.

Commission Environnement

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission environnement s'est réunie le lundi 12 novembre 2014 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Nadine DURAND, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Joël NAIN

Absents excusés : Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD

- La commission a rédigé son article pour le bulletin municipal et l'a remis à Richard GAUTIER.
- Le lundi 17 Novembre la Commission a rencontré Mr FALISSARD (DIR centre-est) et Mr DOUIN (assistance technique du Conseil Général) pour leurs conseils concernant l'aménagement des entrées nord et sud du village.
- La commission propose de reconduire le concours communal des maisons illuminées pour 2014 et remettra un bon de 30 euros à deux lauréats sélectionnés lors des vœux du Maire.
- La remise des prix du concours 2014 des villes, villages et maisons fleuries de l'Yonne aura lieu le Vendredi 28 Novembre à 18 h 00 Salle Jacques Brel à Migennes. La commission environnement sera représentée.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard Riant

Les travaux d'isolation des bâtiments communaux sont en cours. Les faux planchers ont été réalisés par le personnel communal. L'entreprise Isol Habitat interviendra semaine 52.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard Riant

La signalisation à l'entrée sud du village sera refaite par la DIR.

Commission Animation*Rapporteur : Richard GAUTIER*

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et sera distribué en Janvier 2015.

Commission Attractivité*Rapporteur : Mathieu DEBAIN*

Les maisons inoccupées ont été recensées.

Le conseil municipal valide l'idée de la commission à savoir : chercher et trouver la meilleure des solutions pour inciter les propriétaires à louer, acheter ou rénover.

Des sapins seront disposés tout au long de la RN 151 pour mettre en valeur la traversée de notre village.

4 - CONTROLE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Ajourné

5 - PERSONNEL - PRIME

Ajourné

6 - BUDGET COMMUNE - décision modificative**Décision modificative 3**

Le maire propose les augmentations des lignes budgétaires suivantes en dépenses et recettes. (Emploi Contrat Avenir pour les rythmes scolaires non prévu, lors du budget primitif)

DEPENSES		RECETTES	
64162 Emplois Avenir	4.000€	74711 Dotation Etat Emplois Aidés	3.200 €
		7488 Autres participations	800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne son accord pour la décision modificative n°3 du budget communal

7 - BUDGET ASSAINISSEMENT - Amortissement

Le Maire propose de fixer la durée d'amortissement des installations de la STEP à 60 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **donne son accord** à l'unanimité des présents et représentés.

8 - INDEMNITE RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

VU, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU, le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés

- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2013,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Patricia NIGAGLIONI.

9 - DECISION DU MAIRE 2/2014

Portant signature d'un contrat de prestation de services

Vu la délibération n° 24 en date du 24 avril 2014 donnant délégations au Maire de VALLAN pour assurer les tâches de gestion courante en matière de contrats et conventions,

Vu la proposition commerciale de la LYONNAISE DES EAUX,

Il est conclu un contrat avec la LYONNAISE DES EAUX domiciliée à AUXERRE (Yonne), 74 Rue Guynemer pour des prestations de services d'entretien et de surveillance de la station d'épuration, pour un montant de 6.829 €TTC/an.

10 - COMMUNICATIONS

1. Collecte déchets ménagers et tri sélectif

Suite à une réorganisation des tournées de ramassage des services de la Communauté de l'Auxerrois, le calendrier sera modifié comme suit :

À compter du 1^{er} février 2015

Ordures ménagères : MARDI MATIN de chaque semaine (pas de changement)

Tri sélectif : MARDI MATIN, semaine PAIRE (bacs jaunes)

Vœux du Maire : le **Vendredi 9 Janvier 2015 à 19 heures**

Richard GAUTIER et Joël NAIN se chargent de l'organisation

Prochaine réunion du Conseil : 18 Décembre 2014 à 20 h 30

Séance est levée à 23 H 30

Fait et délibéré, le vingt-sept novembre deux mil quatorze.



Le Maire,
Bernard Riant